

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 516 747

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 22016

(54) Radeau porteur d'appâts pour rats musqués (*Ondatra Zibethicus*).

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 01 M 25/00 // B 63 B 35/58.

(22) Date de dépôt..... 23 novembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 21 du 27-5-1983.

(71) Déposant : COULOIGNER René. — FR.

(72) Invention de : René Couloigner.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

- 1 -

DESCRIPTION

Radeau porteur d'appâts pour rats musqués (*Ondatra Zibethicus*) sélectif, non polluant et sans danger.

La présente invention concerne le domaine rural.

Les problèmes posés par les techniques antérieures sont
5 les suivants :

- destruction indifférente de nombreuses espèces animales.
- danger pour les enfants.
- danger pour les animaux domestiques.
- pollution par les produits employés.

10 La présente invention concerne un radeau où sont placés des appâts empoisonnés destinés à la destruction des rats musqués (*Ondatra Zibethicus*). Ses principales caractéristiques sont :

15 - La sécurité d'emploi due à son système de fermeture, à sa flotabilité permettant une surcharge importante et à son ouverture unique et immergée.

20 - La sélection : elle est assurée principalement par l'ouverture immergée de l'appareil, et, ensuite, par la possibilité de le positionner loin des berges grâce à son système de flottaison ; ainsi sont éliminés les contacts d'autres animaux avec les appâts.

25 - De plus, les rats musqués, se trouvant en sécurité dans le radeau, ne déplacent pas les appâts dans l'eau avant de les consommer, comme dans les techniques précédentes, donc plus de pollution de l'eau et de neutralisation du poison par le "lavage" de l'appât.

Les dessins représentent, Fig 1 et 2 : vues générales de l'appareil, habitacle fermé et ouvert.

Les Fig 3 et 4 montrent en coupe l'appareil.

30 La Fig 5 en montre le dessous, et la planche 3/3 détaillée par les Fig 6, 7 et 8 la trappe d'accès vue du dessus, vue de profil et son échelle.

35 La présente invention est composée d'un habitacle comportant un couvercle (1), quatre côtés (2) (7), un fond (3) et une fermeture (8) (17).

- 2 -

Le couvercle (1) comporte un trou (9) en son milieu, permettant l'écoulement des eaux de pluie et l'aération, et porte des baguettes de fermeture (10)

Les cotés sont renforcés par des tasseaux (11) et des baguettes (12). Cet habitacle est fixé sur un flotteur (5) par un grillage plastique (4), lui-même retenu par des baguettes (18) (6). Le flotteur est ouvert en son milieu pour laisser le passage des rongeurs par l'échelle (14) Fig 8, faite d'une plaque portant des échelons (24) et un arrêteoir (25). Cette échelle passe dans la trappe Fig 6 et 7 et coulisse entre les plaques (23) (19) (15) pour faciliter son rangement. Les montants (13) empêchent l'affaissement du couvercle (1). Les appâts (26) déposés à l'intérieur de l'habitacle sont retenus par les bordures de trappe (16) (20) (22) les rats musqués étant mouillés en pénétrant dans l'habitacle, les espaces (21) permettent à l'eau de s'écouler.

Les principales dimensions de l'appareil sont de 1m de long, 1m de large et 0m 314 de hauteur.

Les matériaux utilisés sont : du cable nylon, du panneau de particules type "Mussy castor spécial", du grillage plastique, du bois et du polystyrène expansé, mais sa fabrication industrielle peut être réalisée en d'autres matériaux se prêtant à un séjour prolongé dans l'eau tel que le plastique mouillé.

Le radeau sera positionné sur un plan d'eau ou une rivière à l'aide de cordelettes nylon, lui seront également de poignées de transport, non portées sur les dessins afin de ne pas les surcharger. Les rats musqués pénètrent par l'échelle (14) et habitent le radeau en consommant les appâts sur place. L'utilisatuer qui le visitera régulièrement le réalimentera en appâts. Il peut être utilisé dans tous les biotopes du rat musqué, lorsque celui-ci est à détruire.

REVENDICATIONS

1. Radeau porteur d'appâts sélectif et stable, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un habitacle fixé sur un flotteur (5) par un grillage en plastique (4), lui-même retenu par des baguettes (18,6) équipé d'un couvercle (1) à fermeture (8, 17) et d'une entrée unique, placée dans sa partie inférieure, munie d'une échelle (14) et d'une bordure de trappe (16,20,22) garantissant la sécurité et l'efficacité de l'empoisonnement dans la lutte contre le rat musqué.

2. Radeau porteur d'appâts selon la revendication 1 caractérisé en ce que son unique ouverture immergée, est équipée d'une échelle (14) faite d'une plaque portant des échelons (24) et un arrêtoir (25).

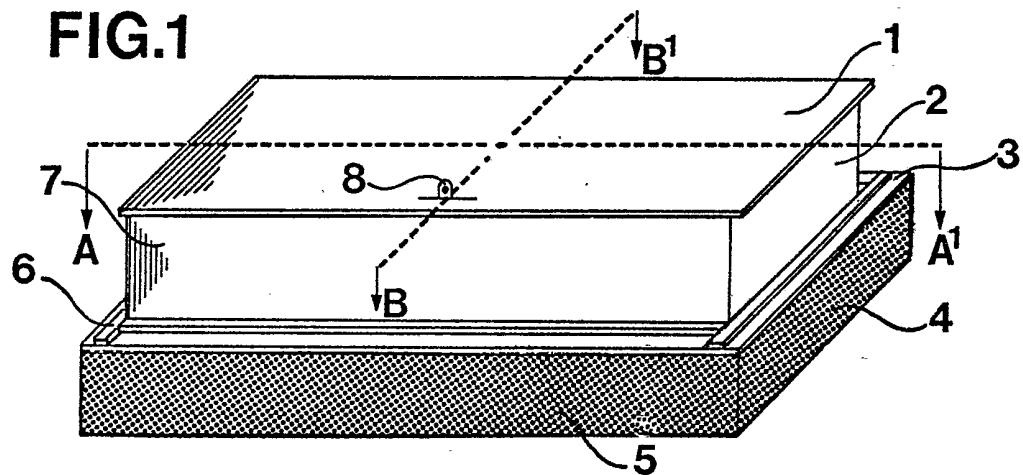
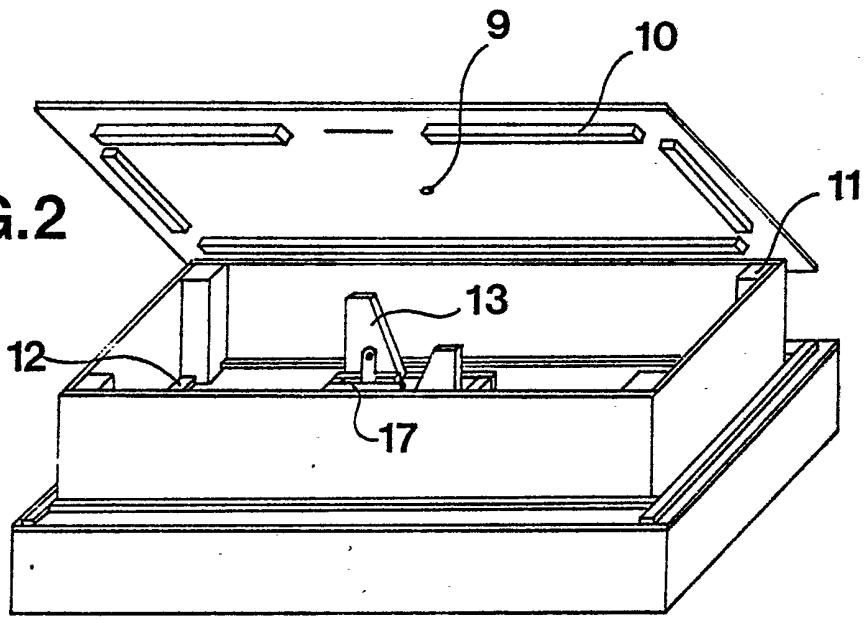
3. Radeau porteur d'appâts selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que l'échelle passe dans la trappe et coulisse entre les plaques (23,19,15) pour faciliter son rangement.

4. Radeau porteur d'appâts selon la revendication 1 caractérisé en ce que le flotteur est en polystyréne expansé de large base pour assurer une parfaite stabilité sur l'eau excluant toute possibilité de renversement par intempérie ou surcharge et protégeant de ce fait les animaux domestiques et les enfants.

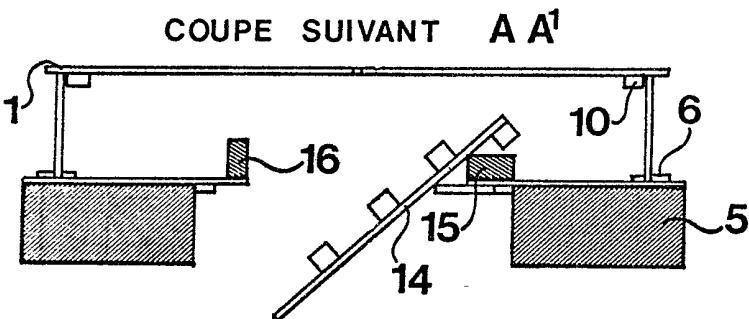
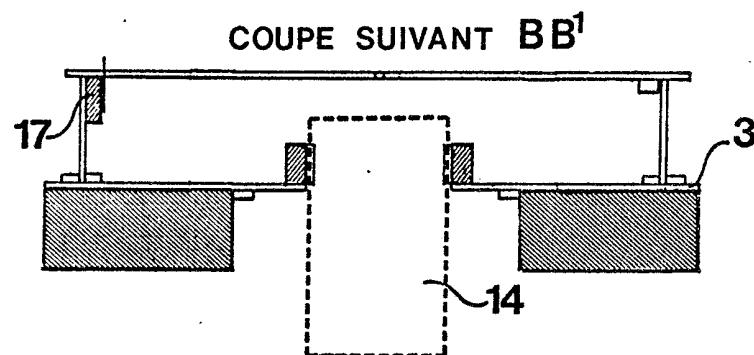
5. Radeau porteur d'appâts selon la revendication 1 caractérisé en ce que le couvercle comporte un trou (a) en son milieu permettant l'écoulement des eaux de pluie et l'aération, qu'il porte des baguettes de fermeture (10), et qu'il peut être fermé par un cadenas empêchant l'ouverture de l'appareil, garantissant la parfaite sécurité du système, et permettant un ramassage aisément des appâts non consommés en fin de traitement.

6. Radeau porteur d'appâts selon la revendication 1 caractérisé en ce que les appâts (26) déposés à l'intérieur de l'habitacle sont retenus par des bordures de trappes (16,20,22), les rats étant mouillés en pénétrant dans l'habitacle, les espaces (21) permettent à l'eau de s'écouler et les appâts sont consommés sans être déplacés dans l'eau, ce qui permet d'éviter toute pollution du milieu environnant par les poisons employés.

1/3

FIG.1**FIG.2**

2/3

FIG.3**FIG.4****FIG.5**